



Rapport administratif final

PLAN D'ACTION BOIS 2017 - 2020

Titre du projet	Rénovation et agrandissement de la patinoire de Porrentruy
Numéro du contrat	110010652 / A231.0327 Forêts / 16.0017.PJ/0102/3.19.09
Durée du projet	Avril 2018 à décembre 2021
Date du rapport	30 novembre 2020
Auteurs du rapport	Gérard Meyer, président du comité de pilotage Claude Hêche, président du comité de soutien Grégory Pressacco, responsable technique SIDP
Direction du projet	Stéphane Babey, président SIDP
Organisation	SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy)
Adresse	Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy

Description du projet

Le projet consiste à rénover, assainir et agrandir la patinoire de Porrentruy. Une des volontés marquées du maître de l'ouvrage (MO) s'est traduite par une utilisation importante du bois dans le projet. Plus particulièrement, le MO a souhaité utiliser ses propres ressources naturelles par l'intermédiaire de ses membres que sont les 21 communes du district de Porrentruy et propriétaires de forêts qui forment le syndicat (SIDP).

En cours d'élaboration du projet, le choix s'est porté sur une utilisation du bois régional pour toutes les parties du bâtiment, avec une forte intégration de bois feuillu (frêne, hêtre). Cette volonté de recourir aux matériaux locaux a débouché sur une utilisation du bois encore plus importante qu'initialement prévue.

L'objectif est de mettre en exergue les circuits courts avec l'utilisation du bois indigène (résineux sapin et épicéa ainsi que le feuillu avec le frêne et le hêtre).

Pour les besoins en chaleur, le mazout sera remplacé par le raccordement au réseau de chauffage à distance de Thermoréseau SA qui produit la chaleur à partir de plaquettes de bois provenant de la région.

Situation initiale, objectifs et contenu du projet

Initialement (au stade de l'étude préliminaire), le projet de construction était prévu uniquement en béton et en métal pour les parties structurelles, le bois n'aurait été utilisé que pour la petite menuiserie intérieure (parois, portes, fenêtres, etc.).

En tant que propriétaire de la majorité des forêts de la région, les communes ont décidé que le bois devait être utilisé de manière importante. Un mandat pour une étude de faisabilité a été confié à un bureau d'ingénieurs qui a démontré qu'il était possible de réaliser la structure porteuse de la toiture avec du bois. Le Copil (Comité de pilotage du projet) s'étant entretenu avec des représentants de Lignum Jura, a porté son choix sur l'utilisation du bois régional. Les principes suivants ont été retenus :

- Intégrer du bois feuillu (frêne et hêtre) pour la construction des éléments porteurs de la charpente et des locaux intérieurs
- Utiliser le plus possible de bois massif avec l'essence résineuse (épicéa et sapin)
- Organiser le sciage, le séchage et le collage de son propre bois qui ensuite est remis au charpentier

Ce choix a consisté à mettre en œuvre un processus inédit pour récolter, scier, sécher et coller le bois fourni par le MO nécessaire au projet.

Tous les documents afférant à ce processus ont été élaborés par le MO appuyé par un bureau d'ingénieurs bois faisant partie du groupement de mandataires du projet.

La récolte et le transport du bois ont été réalisés avec l'appui de la société ProForêt SA via sa centrale d'achat du bois.

L'ensemble des procédures d'adjudication des marchés de sciage, séchage et collage du bois ont rigoureusement respecté les règles des marchés publics. A cet effet, le MO a été conseillé par un bureau spécialisé dans ce type de procédures.

Les objectifs du choix d'utiliser du bois régional sont multiples :

- Valoriser une ressource naturelle de proximité
- Favoriser les processus de circuits courts dans l'utilisation d'un matériau de construction
- Maintenir et renforcer une filière économique indispensable pour l'exploitation et la transformation du bois Suisse et local

- Élaborer un guide à l'intention des collectivités publiques et de privés pour favoriser l'utilisation de son propre bois
- Organiser des visites du chantier et de l'ouvrage terminé
- Participer à des séances d'information et de vulgarisation pour la valorisation du bois Suisse et le choix des procédures à mettre en place par les MO
- Mettre en évidence visuellement le « Plan d'Action Bois » et le label « Bois Suisse » dans l'enceinte de la patinoire

Dans sa concrétisation, le projet de la patinoire valorise 4'000 m³ de grumes de bois de la région qui seront utilisés pour la charpente, les parois, la construction de locaux, de dalles et la confection de nouvelles tribunes ainsi que le bardage des façades

Les parties réalisées en bois sont visibles dans l'ensemble des parties de l'ouvrage pour lesquelles il est utilisé. Les façades sont également habillées avec du bois régional d'essence sapin blanc

Résultats du projet

Mesure No 1 : Procédure d'utilisation du propre bois dans le cadre d'un groupement de communes

La volonté d'utiliser le bois du maître de l'ouvrage découle de la décision des maires des communes fondant le Syndicat intercommunal du district d Porrentruy (ci-après SIDP) pour valoriser leurs propres ressources naturelles. Sur la base de cette décision, le Comité de pilotage du projet (ci-après Copil) a décidé de mettre en œuvre le processus d'utiliser son propre bois. Avec l'appui de Lignum, il a plancher sur les étapes nécessaires permettant de concrétiser cet objectif dans le respect des règles des marchés publics.

Le Copil s'est approché d'un bureau spécialisé (Vallat Partenaires SA) dans le domaine des marchés publics pour le conseiller sur les règles à respecter et les choix a opéré, notamment pour la transformation du bois (sciage, séchage et collage du bois). La clause des minimis a permis d'organiser tous les appels d'offres du sciage, séchage et collage du bois du MO sur invitation ou en gré-à-gré.

Dans la procédure d'appel d'offres pour le choix du mandataire (groupement d'architectes et d'ingénieurs) qui réalise le projet, le cahier des charges stipulait qu'un bureau d'ingénieurs bois devait faire partie intégrante du groupement.

Pour la récolte la du bois, société Proforêt SA a été mandatée. Elle a été chargée d'organiser et de planifier les coupes de bois dans les communes. Elle a organisé le stockage des grumes, leur livraison aux scieries et à établi un récapitulatif détaillé de la récolte à la livraison du bois. L'ensemble des appels d'offres pour les étapes de transformation du bois prêt à être utilisé par le charpentier ont été élaborés par le MO avec la collaboration du mandataire, respectivement de l'ingénieur bois.

607 heures

Mesure No 2 : Organisation et suivi du bois

Les relations entre chaque intervenant, depuis la forêt jusqu'à la livraison du produit final (bois équarri, lamellé-collé, panneaux CLT, lames, etc.) c'est fait sous la responsabilité du MO. La collaboration entre l'ingénieur bois et le responsable de l'organisation des coupes de bois a été fondamentale pour la recherche des catégories de bois nécessaires au projet à réaliser.

Ce processus nécessite d'avoir le détail des volumes de bois coupés en forêt, de leur stockage, de la conservation avant la transformation, du suivi des transports envers les scieries et les industries (colleurs) chargées de préparer les différentes catégories de produits pour les besoins du projet.

Pendant le chantier, des points de situation sur les stocks de bois auprès de entreprises (scieurs, charpentiers, industries) a été fait pour suivre le flux du bois transformé afin de connaître les besoins encore nécessaires ou de revendre les surplus.

Le suivi du bois lors des étapes de transformation est un point sur lequel une attention particulière doit être portée et être plus exigeante lors de la mise en place du concept d'utiliser son propre bois. La proximité et la forte implication de chaque intervenant dans la chaîne de transformation du bois à permis de garantir un état des stocks fiable chez les différents partenaires.

243 heures

Mesure No 3 : Communication procédures propre bois et publicité patinoire

Dans le projet de la patinoire, dès ces débuts, en phase d'avant-projet jusqu'à la réalisation des travaux, la communication a occupé une part importante du temps du MO.

Le bois a été largement évoqué lors de conférences de presse, de reportages, d'émissions, etc. Un film retraçant la réalisation des travaux de la patinoire est en cours de réalisation pour l'historique de la construction. Le bois y tient une place importante. Des images sont à voir sur le site www.la-patinoire.ch

Nous avons entretenu des échanges sur les procédures en lien avec les marchés publics avec la ville de Lausanne qui mettait en œuvre un processus similaire pour l'utilisation de leur propre bois. Certaines communes nous ont également contacté ou visité notre projet comme la commune de la Chaux-de-Fonds qui est en phase d'étude pour la rénovation de sa patinoire. Lignum Jura et le Cedotec nous ont recommandé, soutenu et conseillé pour l'utilisation du bois local. Sous l'égide du Cedotec, un guide technique portant sur les marchés publics est en cours d'élaboration. Pour notre part, une fiche spécifique est en phase d'achèvement sur les choix retenus et le processus de l'utilisation du bois local.

Nous avons participé au Forum de l'environnement sous l'égide de l'Office de l'environnement du canton du Jura et de Lignum pour présenter la valorisation du bois local dans une construction de grande envergure.

Nous avons déjà réalisé plusieurs visites avec différents acteurs économiques, avec des représentants des communes, du Canton, des scieurs, ingénieurs bois, etc. D'autres sont en cours et nous recevons de nombreuses demandes que nous planifions pour 2021. Lors de l'inauguration de la patinoire, à l'automne 2021, il prévu des portes ouvertes au public.

Une mise en valeur du logo Bois Suisse sera visible à l'extérieur en façade du bâtiment pour une durée de dix ans et à l'intérieur, à trois endroits distincts à durée indéterminée. Dans l'entrée principale figurera également le logo du Plan d'action bois de la Confédération.

Des panneaux didactiques sur le processus utilisé pour la valorisation du bois régional est en cours de finalisation et sera installé lors de la réalisation des aménagements extérieurs des bâtiments.

601 heures

Mesure No 4 : Utilisation du bois de feuillus

L'utilisation du bois feuillu (être et frêne) a été retenue pour deux raisons, la première par ce que les communes membres du SIDP possèdent d'importantes quantités de ces essences dans leurs forêts. La deuxième, pour des raisons constructives liées à la dimension du projet, en particulier pour les éléments porteurs de la toiture et des dalles bois des parties destinées aux utilisateurs et aux réceptions des invités, sponsors, etc.

Ce choix donne une élégance et une finesse particulière à l'infrastructure, notamment les fermes qui portent la charpente de la toiture.

110 heures

Conclusion

Le choix et la volonté du MO d'avoir opté pour le bois massif de manière significative la qualité visuelle et chaleureuse de la construction.

Pour le SIDP, au vu du peu de références et d'expériences pour l'utilisation et la mise en œuvre de son propre bois pour la construction de la patinoire, cette démarche a été un véritable défi à relever. D'une part, pour respecter les règles des marchés publics, d'autre part pour connaître la quantité de bois nécessaire au projet et sa transformation.

Lorsqu'un MO fait le choix d'utiliser son propre bois pour construire ou rénover ces bâtiments, il est important, premièrement de s'adjoindre d'un bureau d'ingénieurs bois, deuxièmement d'anticiper les besoins et la récolte du bois nécessaire ainsi que sa mise en valeur.

Lieu, date

Porrentruy, le 30 novembre 2020

Nom du requérant principal

SIDP
Stéphane Babey, président
Fabienne Villard Mertz, secrétaire